



## DECISION DU MAIRE

### Atelier tapisserie

### Tarifs 2023/2024

### Compétence n° : 2

#### Le Maire de la Ville de Vannes,

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 novembre 2022 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 26 juin 2023 fixant les tarifs des services publics municipaux,

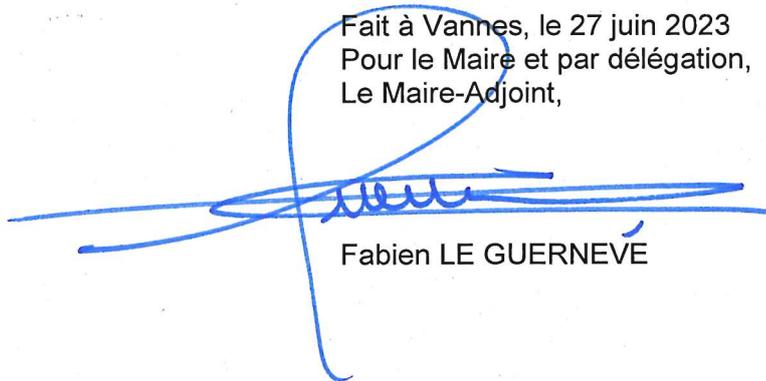
### DECIDE

**Article 1** : de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, les tarifs de l'Atelier Tapisserie de l'année scolaire 2023/2024 comme suit :

	Année	Semestre	Stage
A	381,10 €	190,24 €	152,44 €
B	349,27 €	174,59 €	139,05 €
C	318,06 €	159,03 €	127,21 €
D + étudiant	285,21 €	142,86 €	113,30 €
E	237,30 €	114,50 €	92,00 €
F	201,00 €	100,50 €	81,00 €
G	173,00 €	86,50 €	69,00 €
H	143,50 €	72,00 €	57,50 €
HV	462,88 €	231,44 €	185,81 €

Le paiement des inscriptions est effectué à l'Accueil Unique (facturation),  
le versement pourra faire l'objet d'un paiement en deux fois.

Fait à Vannes, le 27 juin 2023  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Maire-Adjoint,

  
Fabien LE GUERNEVE